

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 130 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a présenté le projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, le 29 mars 2019;

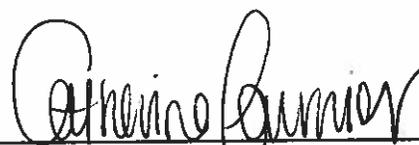
CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Assemblée nationale ont accepté unanimement de retirer le crucifix du Salon bleu de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE par souci de cohérence pour les Québécois et pour les institutions, il est nécessaire de retirer tous les signes et symboles religieux d'importance situés dans le Salon bleu;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à l'Assemblée nationale de retirer du Salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec tous les signes et les symboles religieux d'importance, incluant le crucifix et toutes les croix anglicanes, symboles de l'autorité du chef de l'Église d'Angleterre, soit le souverain du Royaume-Uni et du Commonwealth.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Catherine Fournier
Députée de Marie-Victorin



Date de signature de l'extrait